



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/401
S/18978
15 juillet 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 39 et 48 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU
CONFLIT ARMEE ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 15 juillet 1987, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration concernant le Moyen-Orient, adoptée le 13 juillet 1987 à Copenhague par les Ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dont le Danemark assume actuellement la présidence (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 39 et 48 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Munk RASMUSSEN

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration concernant le Moyen-Orient, adoptée par les Ministres
des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté
européenne à Copenhague, le 13 juillet 1987

1. Le conflit israélo-arabe

Les Douze ont noté l'accueil favorable accordé à leur déclaration du 23 février en faveur d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (voir A/42/151-S/18718). En tant que cadre approprié pour les négociations nécessaires entre les parties directement concernées, cette conférence leur semble représenter à l'heure actuelle la seule formule susceptible d'enclencher le processus de paix dans la région. Les Douze ont exprimé l'espoir que les conditions nécessaires à la tenue d'une conférence internationale de la paix soient rapidement réunies, sur la base d'un accord entre les parties concernées.

Pour leur part, les Douze ont suivi de près l'évolution de la situation dans la région et ont décidé de poursuivre, tant par l'intermédiaire de la présidence que sur le plan bilatéral, leurs contacts à tous les niveaux avec les parties intéressées pour contribuer à la recherche d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-arabe, y compris du problème palestinien, conformément à la Déclaration de Venise de 1980.

Les Douze ont rappelé leur attachement au respect des droits de l'homme dans les territoires occupés. Ils sont convenus que la détérioration de la situation économique et sociale dans ces territoires, et dans la région en général, risque de compliquer la recherche de la paix. C'est pourquoi les Douze continueront à contribuer au développement économique et social, tout en sachant que cette contribution ne saurait remplacer une solution politique.

2. La guerre entre l'Iran et l'Iraq et la situation dans le Golfe

Les Douze demeurent vivement préoccupés par le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ils prennent note de la déclaration du Sommet de Venise sur la guerre entre l'Iran et l'Iraq et la liberté de navigation dans le Golfe (voir A/41/997-S/18912).

Ils rappellent leurs déclarations antérieures concernant ce conflit, dans lesquelles ils ont exprimé leur appui aux efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les appels réitérés qu'ils ont lancés aux parties pour qu'elles se conforment aux résolutions 582 (1986) et 588 (1986) du Conseil de sécurité. Ils tiennent, encore une fois, à souligner la nécessité de mettre un terme à cette guerre cruelle et se félicitent des nouvelles initiatives internationales, en particulier celle prise par le Conseil de sécurité, visant à amener les deux parties à accepter un cessez-le-feu et à mettre un terme à la guerre sur la base d'un règlement global, juste et honorable.

Les Douze réitèrent leurs positions antérieures, notamment celles relatives au respect des règles régissant les conflits armés - en particulier, celles concernant le bombardement de villes et l'emploi d'armes chimiques, au risque d'extension du conflit aux Etats voisins, à la menace à la liberté de navigation dans le Golfe et à la menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

3. Le Liban

Les Douze ont exprimé leur vive inquiétude devant la persistance de la violence au Liban, dont témoignent l'assassinat du Premier Ministre libanais, les nouvelles prises d'otages et les massacres de plus en plus nombreux dans le Sud-Liban.

Ils ont de nouveau exprimé l'espoir que toutes les parties intéressées feront preuve de modération pour que l'on puisse renouer le dialogue politique en vue d'une réconciliation nationale fondée sur le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.

Les Douze réaffirment leur soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et demandent instamment qu'on la laisse s'acquitter de son mandat dans les meilleures conditions possibles de sécurité pour ses membres.

Enfin, les Douze condamnent le maintien en détention des otages et des personnes enlevées au Liban.

